

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

**Séance du Mercredi 13 janvier 2021**

---

L'An deux mille vingt et un et le treize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion, Adjoints, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussd, Mr Nicolas Perche ; Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy, Mr Freddy Bereziat,

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 13 JANVIER 2021**

Mme Françoise DELAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.  
Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 Novembre 2020.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente ses vœux à l'assemblée. Il remercie Mr Vaucher et Mme Desmaris directeurs des écoles élémentaire et maternelle pour leur présence en vue d'une intervention. Il indique que de nombreux projets sont actuellement à l'étude et devraient débiter en 2021 dont :

- La construction d'une bibliothèque
- La rénovation du barrage des Aiguilles
- Des travaux de voirie
- La construction de projets immobiliers : Résidence Léonard racle et le Clos de la verchère
- La démolition de l'Ancien bâtiment ATAC
- Les études pour le pont de Fleurville - Une enquête publique sera organisée, la population est vivement invitée à venir consulter les dossiers au moment voulu
- La mise en place de la signalétique
- L'installation d'un espace convivial près du port de plaisance
- L'aménagement du marché – suppression des dents creuses
- Arborisation de la Place du Général de Gaulle
- Aires de jeux
- Travaux au camping
- Illuminations 2021
- Travaux de traçage routier
- Mise en place d'un jardin pédagogique
- Rénovation de classes
- Acquisition de matériel informatique pour l'école
- Rénovation des trottoirs
- Nettoyage des graffitis
- Cloture du restaurant scolaire

Les commissions seront sollicitées pour la mise en œuvre de tous ces projets.

**1- Organisation de la rentrée scolaire 2021**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les effectifs prévisionnels de rentrée sont en forte baisse et que l'inspection académique a annoncé la fermeture d'une classe en primaire de façon certaine et d'éventuellement une classe en maternelle. Il indique que des échanges ont eu lieu afin de trouver des solutions pour ces fermetures.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Vaucher et à Mme Desmaris.

Mr Vaucher précise que les prévisions d'effectifs de la rentrée 2021 sont 56 élèves en maternelles et 125 en primaire. Il indique que si 2 classent ferment le nombre d'élève par classe serait fortement augmenté et que les conditions d'enseignements seraient dégradées. La solution proposée est de fusionner les deux écoles ce qui engendrerait la fermeture d'une seule classe et ramènerait les effectifs à 22.5 élèves en moyenne par classe. L'équipe enseignante approuve cette solution. Mr Freddy Bereyziat fait remarquer qu'il y aurait ainsi des classes à double niveau dont une Grande section/CP. Mr Vaucher indique qu'il y aurait également une classe CP/CE1. Mr Bereyziat indique qu'il faut veiller à ne pas élémentariser les maternelles. Mr Vaucher précise que l'organisation des locaux permet d'éviter ceci. Mr Bereyziat indique que si cette solution est adoptée il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas fermeture ultérieure. Mme Desmaris précise qu'elle laisse la Direction de l'école à Mr Vaucher qui sera déchargé 2 jours par semaine. Mr Touraine indique que les conditions d'accueil des élèves seront moins confortables. La fusion permet toutefois de limiter le nombre d'élève par classe et de maintenir des conditions acceptables. Les deux pôles d'enseignement seront maintenus.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

( Unanimité)

## **2- Transfert du centre de secours**

Dans sa séance en date du 16 mai 2019, le conseil municipal a accepté l'acquisition par le SDIS des deux logements situés au 1<sup>er</sup> étage du centre de secours, pour un montant de 75 000 € TTC. En vertu de la loi n°96-369 du 3 mai 1996, le SDIS a vocation à détenir la propriété des biens nécessaires aux Services d'Incendie et de Secours pour lesquels il est désormais seul compétent. En application de cette loi, tous les biens immobiliers de casernement, propriétés des communes sièges de centre de secours, ont été soit transférés en pleine propriété aux SDIS, soit en particulier dans l'Ain, mis à disposition à titre gratuit.

Le SDIS de l'Ain poursuit à présent une politique patrimoniale visant à reprendre la propriété foncière et immobilière de tous les centres d'incendie et de secours afin d'en maîtriser la gestion. Concernant le centre d'incendie et de secours de Pont-de-Vaux, une convention de mise à disposition des locaux au profit du SDIS de l'Ain a été signée le 29 novembre 1999, complétée par deux avenants, l'un en date du 7 décembre 2001 et l'autre en date du 23 mai 2002.

Ces dispositions prévoyaient le remboursement par le SDIS des annuités d'emprunts relatives à la construction du centre, la commune de Pont-de-Vaux restant titulaire des emprunts et propriétaire des biens financés par le SDIS. Un emprunt a en effet été souscrit par la commune de Pont-de-Vaux en 2000 pour un montant total de 381 122,54 € au taux de 5,97% sur 30 ans.

Il est précisé que la valeur du bâtiment abritant le centre d'incendie et de secours a été estimé à 300 000 € par France Domaine

Le conseil municipal :

Accepte le transfert en pleine propriété foncière et immobilière à titre gratuit au SDIS l'Ain, du bâtiment du Centre d'Incendie et de Secours ainsi que du terrain d'assise ;

Précise que le transfert des biens immobiliers ci-dessus visés emporterait transfert au SDIS de l'emprunt en cours, souscrit en 2000 par la commune de Pont-de-Vaux.

Constate la caducité de plein droit de la convention de mise à disposition du 29 novembre 1999 ainsi que ses deux avenants

( Unanimité)

## **3- Construction d'une bibliothèque – Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage**

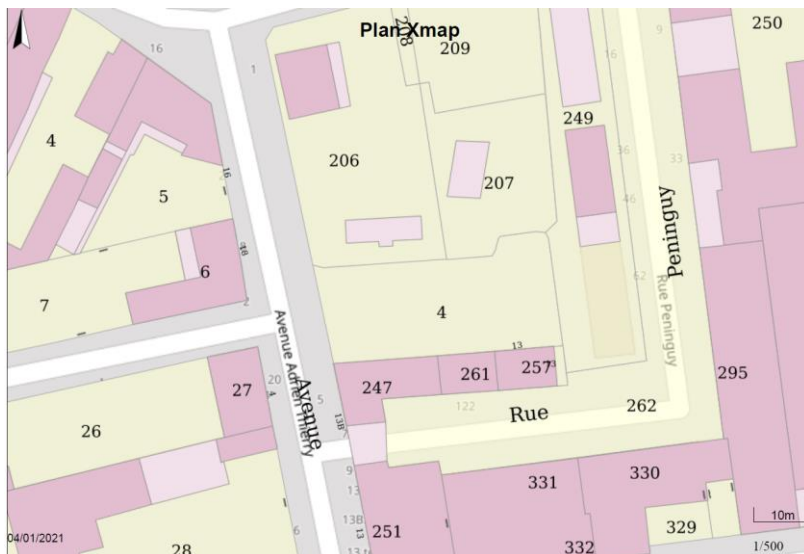
Afin de permettre au Département de réaliser des travaux visant à agrandir le collège, il est nécessaire de céder les locaux de la bibliothèque. Il est donc nécessaire de prévoir la construction d'une nouvelle bibliothèque. Mr le Maire précise que le projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie est abandonné, les dispositions des locaux ne se prêtant pas à ce projet. Il est précisé que le nouveau bâtiment accueillera également une médiathèque. Mr Bereyziat suggère de prendre contact avec la commune de Bâgé qui a construit une médiathèque afin de recueillir des conseils. Des subventions seront sollicitées pour mener à bien le projet.

Dans un premier temps le conseil municipal décide de confier une mission d'assistance à maitre d'ouvrage à l'agence départementale d'ingénierie . Cette mission comprend :

- Étude de programmation
- Assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles

- Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre
- Appui technique en phase conception
- Appui administratif (suivi du MOE)
- Assistance à la passation des marchés de travaux
- Suivi de chantier

Le cout de cette mission s'élève à :16 200 euros. Le terrain envisagé pour cette construction est :



( Unanimité)

#### 4- PLUi – OAP

La communauté de communes procède actuellement à l'élaboration du PLUi. Ce document d'urbanisme comprend des Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui ont pour but de définir l'urbanisation des parcelles sur lesquelles elles s'appliquent (densité, types de logement, voies d'accès, espaces publics...)

Par délibération en date du 28 juillet 2020; la communauté de communes Bresse et Saône a décidé de donner la faculté à chacune ses communes membres d'arrêter le nombre et la typologie des OAP à définir sur leur territoire respectif et que ces OAP supplémentaire seront à la charge des communes qui en passeront commande directement auprès du bureau d'études Verdi Ingénierie.

La commission urbanisme a décidé de retenir sur le territoire de la commune de Pont de Vaux les OAP suivantes

Site(s) de projets	Type d'OAP et vocation	Niveau d'approfondissement ou équivalence	Bénéficiaire
OAP n°6 : « Chemin de la Sonola »	OAP classique à vocation habitat	Niveau 1	CCBS
OAP n°10 : « ZA Pont-de-Vaux Est »	OAP classique intercommunale avec St-Bénigne à vocation économie	Niveau 1	CCBS
OAP n°9 : « Les Nivres »	OAP classique intercommunale avec St-Bénigne à vocation équipements	Niveau 1	CCBS
OAP n°2 : « Chemin des Nivres »	OAP classique à vocation habitat	Offerte (documents de préfiguration du projet à transmettre au BE)	commune
OAP n°3 : « Chemin de l'Olivier » + OAP n°4 : « Le Grand Faubourg »	OAP multi-sites à vocation habitat	Niveau 3	commune
OAP n°7 + OAP n°8 : « Chemin de la Sonola »	OAP mutualisée à vocation habitat et équipements	Niveau 2	commune
OAP n°5 : « La Creuse »	OAP classique à vocation habitat	Niveau 2	commune

Soit 6 OAP à la charge de la commune pour un montant de 3 200 € HT. Le conseil municipal valide cette proposition.

( Unanimité)

#### **5- Subvention les amis des orgues**

L'association les amis des orgues a procédé au déplacement de l'orgue et pour cela a engagé des frais de location d'un véhicule pour un montant de 208 €. Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association pour couvrir ces frais

Monsieur le Maire précise que le déplacement de l'orgue s'est réalisés dans de bonnes conditions. Il indique en outre qu'une couronne de chauffage supplémentaire a été installée et que celle-ci est très appréciée des paroissiens.

( Unanimité)

#### **6- Modification des statuts de la communauté de communes**

Monsieur Jean Pierre Bugaud prend la parole pour exposer ce dossier

La loi NOTRe attribue aux Communautés de Communes et d'Agglomération la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », conformément à l'article L.5214-16 du CGCT .

La compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » est intégrée dans le bloc des compétences obligatoires relatives au développement économique, en complément de la compétence exercée par les Communautés de Communes ou d'Agglomération sur les zones d'activités notamment commerciales. Le législateur a laissé le soin à chaque Communauté de Communes ou d'Agglomération de définir l'intérêt communautaire associé, et ce, à la majorité des deux- tiers.

Au niveau de la Communauté de Communes Bresse et Saône, plusieurs communes interviennent fortement en direction des commerces et unions commerciales de centre bourg et entendent poursuivre leur implication. Il convient donc de définir cette compétence en conciliant efficacité économique et maintien des dynamiques actuelles d'intervention et de saisir les services préfectoraux aux fins de modification des statuts.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé que l'intérêt communautaire attaché à la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire serait décliné comme suit :

- Elaboration d'un schéma de développement commercial
- Expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable à la commission départementale d'aménagement commercial
- Soutien à l'animation du commerce local via la participation au financement d'un tiers temps porté par la CCI
- Gestion des implantations commerciales localisées en zones d'activités communautaires
- Aide à la création ou au maintien du seul commerce de village
- Actions de marketing territorial et de prospective pour développer l'offre commerciale
- Accompagnement d'initiatives visant à fédérer les commerçants, artisans, prestataires de services du territoire

La délibération a été notifiée à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes pour présentation en conseil municipal afin de se prononcer sur la modification proposée, les communes devant se prononcer également. Le conseil municipale émet un avis favorable.

( Unanimité)

#### **7- Recrutement d'un adjoint administratif contractuel**

Suite au départ d'un adjoint administratif au secrétariat de Mairie, il est proposé de procéder au recrutement d'un adjoint administratif en remplacement. Afin de prévoir la réorganisation du service, le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel pour 6 mois dans un premier temps. Mr Berezyiat demande pourquoi il est fait appel à un contractuel pour ce remplacement. Il est précisé que les services seront réorganisés et qu'à l'issue de cette réorganisation, le poste sera pérennisé.

( Unanimité)

## 8- Adhésion groupement achat électricité renouvellement

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis de 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVa.

Le Siea envisage la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité. Ce groupement est ouvert aux communes notamment. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement de commande.

( Unanimité)

## 9- Questions diverses

- Stagiaire Musée : Mme Janine Parent indique que le Musée Chintreuil va bénéficier de la présence d'une stagiaire afin de mener à bien une politique de développement en médiation culturelle. Louise Prevel est en licence professionnelle Métiers du musée et Technologies de l'Information à l'université de Franche Comté (Besançon). Elle veut se spécialiser en médiation culturelle. Son stage a pour objectif de mettre en place des visites guidées régulières du musée (expo temporaire et expo permanente) en semaine, plutôt en fin de journée (genre apéro-musée). C'est une demande qui est formulée dans le schéma de développement territorial (ouverture des sites en début de soirée avec animation spécifique) mais que nous n'avons jamais eu le temps de le réaliser. Ces visites seront payantes (aux alentours de 7 €) et le musée communiquera dessus très en amont. L'idéal est d'accueillir Louise pendant 3 mois, en ensuite le relais sera assuré avec Cécilia afin de pérenniser le principe des visites jusqu'à la fin de la saison. Le manque de régularité est le principal défaut des animations du Musée, pour l'instant beaucoup trop ponctuelles. A noter aussi que cette année nous risquons de ne pas accueillir beaucoup de scolaires. C'est pourquoi il faut absolument développer d'autres actions de médiation. Avec une bonne communication, le coût de ce stage de trois mois devrait être largement rentabilisé sur l'année. Louise Prevel est originaire de Bourg-en Bresse. Sa maman est la directrice de RCF Pays de l'Ain.
- Petites villes de demain : la commune de Pont de Vaux a été retenue pour faire partie du Programme Petite Villes de Demain. Monsieur Bugaud indique qu'une visio conférence aura lieu jeudi 14 janvier 2021. Celle-ci permettra notamment de connaître les conditions de recrutement d'un chef de projet
- Mme Delay fait un compte rendu des travaux des différentes commissions :
  - CCAS – Mutuelle communale : une rencontre est prévu avec les deux mutuelles ayant candidaté d'ici la fin janvier . Le CCAS sera alors en mesure de faire son choix
  - Environnement :
    1. le COPIL a réalisé un inventaire des lieux et des contenants. La commission, environnement se réunira pour valider le fleurissement à mettre en place. Un contact avec un fournisseur de Trévoux a été pris. Il sera en mesure de venir présenter des solutions afin de trouver un fleurissement adapté aux périodes de sécheresse
    2. Aménagement de la Place Général de Gaulle : une personne qui travail avec Nelly Catherin va présenter un plan d'aménagement de la Place
    3. Éclairage Public : la commission souhaite que l'éclairage publique soir éteint de 23h à 5h dans certains quartiers où la circulation est quasi inexistante à ces heures. Certaines zones resteraient toutefois éclairées par sécurité
    4. Deux demis journées de désherbage sont à prévoir, idem pour le nettoyage des berges.
    5. Dans le cadre des animations du Musée autour de l'arbre, des activités pourraient être proposée par la commission environnement
  - Communication :
    1. Une phototèque va être mise en place. Elle sera gérée par le Musée
    2. Bulletin municipal, il est en cours. Il sera envoyé pour lecture aux conseillers municipaux pour validation
    3. Site internet : une réunion de la commission sera organisée avec la société D'Clic pour finaliser le projet.
- Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par la sénatrice Florence Blatrix afin de recueillir les adresses électroniques des conseillers municipaux qui le souhaitent pour diffusion des travaux du sénat. Les conseillers municipaux le souhaitant sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier relatant une altercation autour d'un plan d'eau entre deux jeunes et une personne se présentant comme conseillère municipale. Les jeunes ont rédigé un courrier d'excuses. Toutefois après enquête il ne s'agit pas d'une conseillère municipale de Pont de Vaux ni de Reyssouze. Le courrier d'excuse n'a donc pas pu être remis.

- Les feux tricolores ont été commandés auprès la société SMEE. Le montant des travaux s'élève à 10 894 € HT. Une subvention a été sollicitée auprès du conseil départemental.
- La société IPM souhaite acquérir une partie du parking jouxtant l'usine afin de pouvoir y entreposer du matériel. Cet agrandissement est indispensable à la société. Toutefois cette opération supprimerait 56 places de parking. Il faudrait donc prévoir l'agrandissement du parking afin de compenser cette perte. Des devis sont en cours. Il faudra également étudier la partie éclairage public car des points lumineux se trouvent dans l'emprise souhaitée par IPM.
- Travaux ENEDIS derrière la Mairie Monsieur le Maire présente les travaux qui seront réalisés par ENEDIS et qui consistent à installer un transformateur derrière la Mairie. Compte tenu des la côte d'inondabilité, celui-ci sera réhaussé. Le coloris devra être le même que celui de la mairie.
- Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciement des Amis du Musée et de la Sarrasine
- Madame Jeanine Guillain demande à quelle date le repas des Anciens est prévu. Elle précise qu'elle a reçu des coupures de presse dans sa boîte aux lettres avec des articles relatant les mesures mises en place dans d'autres communes. Mme Delay répond que le repas à Pont de vaux sera organisé en fin d'année. Les personnes qui ne pourraient pas y assister recevront un colis.
- Madame Guillain demande pourquoi les agents de la ville utilise du matériel spécifique pour épandre le sel. Elle demande combien a coûté l'achat de cet équipement. IL est précisé que les agents doivent bénéficier d'équipement adapté aux gestes techniques afin d'éviter les blessures. De plus cet équipement permet d'épandre le sel de façon plus efficace et régulière que de façon manuelle. La quantité épandue est ainsi mieux gérée. Cet équipement a été acheté en 2020 et a couté 580 € HT.
- Mr le Maire indique que les travaux de construction de la station d'épuration avancement de manière tout à fait satisfaisante. La société a fait appel à Simon Monin pour filmer le chantier avec un Drone. Les images seront communiquées à la Mairie.
- Mr Dussud souhaite qu'une visite des bâtiments communaux soit organisée.
- Mr Berezyiat demande pourquoi le Producteur de pommes qui était sur le marché à proximité de la place Joubert ne vient plus. Monsieur le Maire précise que ce forain a reçu un courrier d'avertissement au sujet de son comportement sur le marché avec les employés communaux (propos grossiers). Il a ensuite décidé de ne plus venir au marché. Après renseignements, il aurait pris cette décision car pour lui le marché de Pont de Vaux n'était plus rentable
- Mr Berezyiat souhaite savoir si les entretiens individuels du personnel ont été réalisés. Ceux-ci sont en cours. Monsieur le Maire indique que les agents ont bénéficié de 100 € de chèques cadeaux en fin d'année . Les années précédentes, le montant alloué était de 30 € par agent
- Mr Berezyiat souhaite que les dates des prochaines commissions soient arrêtées :
  1. Environnement : le 28 janvier 2021 à 18 h
  2. Travaux le 29 janvier 2021 à 18 h
  3. Finances le 25 janvier 2021 à 8h30
  4. Communication le 2 février 2021 à 18h
  5. Sécurité le 4 février 2021 à 18 h

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 h . La prochaine réunion est prévue le 10 ou le 17 février

PONT DE VAUX

Le Maire,  
Yves PAUGET